



Enferment de force dans un Ehpad

Par elaurant31

Bonjour, mon père a été embarqué de force dans une ambulance pour aller dans un CHR, tout a commencé par de l'arthrose et une douleur à la jambe. Parti aux urgences, on a voulu le garder pour une évaluation, il a refusé l'évaluation une fois soigné. Le médecin, choisi par la tutrice après avoir chassé son propre médecin a envoyé une ambulance pour l'envoyer dans un hôpital fermé pour continuer l'évaluation. Il a refusé, a cherché à rentrer chez lui, on a déclaré qu'il s'agit de trouble de comportement et qu'il fugue. Il a refusé de manger sur place voulant manger chez lui, on a déclaré qu'il y a risque de dénutrition à son domicile. La nouvelle tutrice qui a agit est arrivée il y a 3 mois et n'a jamais vu mon père, le médecin n'est pas venu l'ausculté, à la lecture du rapport, sans le voir, ils l'ont envoyé au CHR. Au CHR, je n'ai pas obtenu de droit de sortie, le docteur m'a dit que tant qu'il n'accepte pas de rester sur place, il y a risque qu'il ne revienne pas. Il est donc enfermé à vie. De plus, comme il s'énerve et jette tout par terre s'il n'est pas énerve ou qu'il tente de sortir mais qu'on l'en empêche, il tape les soignants. Maintenant, le docteur menace de l'envoyer dans un hôpital psychiatrique. J'ai pris un avocat, je consulte le défenseur des droits (délégué n'a pas eu de réponse de la tutrice), Alma 31, mais je veux porter plainte au pénal. Mon père reçoit beaucoup de médicaments pour le forcer à faire ce qu'on lui dit et le garder. La police n'a retenu qu'une main courante pour le moment, mais, j'ai beaucoup d'éléments concernant sa privation de liberté, il n'a jamais donné son consentement et est capable de s'exprimer clairement, sa privation de ses droits. Il est enfermé conter son gré, il y a abus de faiblesse aussi. La tutrice agit sans l'accord du juge, elle agit, puis envoie une requête qui est bien souvent approuvée quelques temps après et ni le médecin, ni la tutrice en demandent l'avis de mon père ou l'informe de quelque chose. Je souhaite faire sortir mon père rapidement. L'évaluation a juste dit qu'en dehors des problèmes de comportements (liés à son extraction de son domicile), il n'a besoin que de Doliprane et Vitamine B6. Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Il n'a besoin que de vitamine et Doliprane.. Etes vous médecin ?

Si votre résidence est proche, il est étonnant que le juge des tutelles n'ait pas choisi un membre de la famille comme tuteur.

Je vous conseille de vous rapprocher de lui.

Par elaurant31

Bonjour, au niveau des prescriptions, c'est ce qui a été mentionné sur le rapport de l'hôpital, notamment à cause de son arthrose et de l'ostéoporose.

Sinon, il a été placé sous tutelle en 2005 pour des dettes pour une addiction aux jeux de hasard.

Rien avoir avec cela, à l'époque, ma situation professionnelle était différente, or, depuis, elle est plus table et je me suis rapproché de lui, ce qui n'était pas le cas. J'ai demandé la tutelle en février 2021, mais, aucun jugement n'a été encore rendu.

Merci.

Par ESP

Alors c'est bien, il vous reste à attendre un peu. Mais tenir au courant le juge des événements est important.

Par Viveleroy

Bonjour, mon mari a été place de force dans un epahd. Le curateur a fait 1 contentieux. M à mise à la porte du domicile conjugal par 2 reprises et par contrainte et ruses, alors que je suis en invalidité cat 2, et suivie pour cancer. J ai porté plainte.

Je vous laisse mon numéro de téléphone pour contact solidaire

0647537385.
Me Lorquin.